

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**SÉANCE DU**

**11 AVRIL 2013**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Déclassement préalable à la  
cession de la parcelle  
cadastrée AC 529 sise 9,  
rue Ampère**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 avril 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 15 avril 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 avril 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 11 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 avril deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT\*, Monsieur CHARREAU\*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur STUCKERT (uniquement pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 13 B 02)

\*Monsieur CHARREAU (sauf pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013 et le compte rendu des actes administratifs)

**Avaient donné procuration :**

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur LAMY  
Madame KARCHI-SAADY à Madame TÉA  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU  
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur RAVEL

**N° DE DOSSIER** : 13 B 08

**OBJET** : DÉCLASSEMENT PRÉALABLE À LA CESSION DE LA PARCELLE  
CADASTRÉE AC 529 *SISE* 9, RUE AMPÈRE

**RAPPORTEUR** : Madame USQUIN

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 529 d'une contenance de 239 m<sup>2</sup> *sise* 9, rue Ampère. Cette parcelle comprenant le logement du gardien de l'école Ampère d'une surface de 53,95 m<sup>2</sup>, est issue d'un tènement foncier plus grand qui comportait des logements d'instituteurs. Après division, désaffectation et déclassement, ces derniers ont été cédés à la société DOMNIS (anciennement « *Foyer pour Tous* ») le 10 novembre 2006 pour la création de 3 logements sociaux.

Aujourd'hui, le logement de gardien est libre. Dans la continuité du précédent projet et compte tenu du besoin de création de nouveaux logements et notamment sociaux, il est apparu opportun de céder ce bien à DOMNIS, afin de créer une unité foncière permettant la construction de l'ordre de 6 nouveaux logements sociaux au regard des droits à construction de cette zone.

Il est proposé au Conseil Municipal, de constater la désaffectation du bâtiment, de prononcer son déclassement préalable à sa cession à l'opérateur social DOMNIS au prix de 240 000 € conforme à l'estimation de France Domaine du 24 octobre 2012.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE la désaffectation du bâtiment sis 9, rue Ampère,

PRONONCE le déclassement de la parcelle AC 529 et du bâtiment,

AUTORISE la vente du bien à l'opérateur social DOMNIS, au prix de 240 000 € conforme à l'estimation de France Domaine du 24 octobre 2012,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'opération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines